

Toung) ayant été prise, Lieou Tch'ang, abandonné des siens, se rendit au vainqueur qui l'envoya à Pien Tcheou; l'empereur pardonna le passé à Lieou Tch'ang qu'il nomma prince de troisième ordre mais il fit exécuter les eunuques KOUNG TCHENG-CHOU et LI TO, mauvais conseillers du prince de Nan Han.

« Cette conquête importante du royaume des Nan Han augmenta le domaine impérial de 60 *tcheou* ou départements généraux, et de 240 *hien* ou villes du troisième ordre, dans lesquelles on comptait 170,263 familles payant tribut. L'empereur, pour récompenser P'an Mei du service qu'il venait de rendre à l'empire, lui en donna le gouvernement <sup>1</sup> » (971). Lors du désastre des Nan Han (971), la dynastie des DINH, créée en 968, régnait au Tong King; les Chinois ayant pénétré dans ce pays, le maréchal LÊ HOÁN mis sur le trône à la place du souverain enfant PHÊ DÊ, repoussa les envahisseurs et fonda la dynastie des LÊ antérieurs (980).

Le prince de Nan T'ang, à la chute du prince de Nan Han, fut plongé dans la plus mortelle inquiétude; comprenant le sort qui lui était réservé, puisque T'ai Tsou semblait vouloir reconstituer l'unité de l'empire aux dépens des roitelets qui s'étaient rendus indépendants, désireux de parer le coup si la chose était possible, il dépêcha de Kin Ling (Nan King), sa capitale, son frère LI TSOUNG-CHAN, pour obtenir l'autorisation de changer le nom de son royaume de T'ang en celui de Kiang Nan; ce qui lui fut accordé (971). Ce n'était d'ailleurs qu'un répit. L'empereur n'avait nullement abandonné ses projets de conquête; en 974, il retint à la Cour, Li Tsoung-chan chargé de porter le tribut, puis le gouverneur de Tch'ang Tcheou, LOU TCHAO-FOU, envoyé pour réclamer Li Tsoung-chan; enfin T'ai Tsou ordonne au prince lui-même de venir à la Cour; Li Yu s'étant gardé d'obéir, le motif d'une intervention était tout trouvé! Ts'ao Pin et P'an Mei sont mis à la tête des troupes avec l'ordre d'épargner les habitants et de bien traiter Li Yu et sa famille. Grâce à un pont de bateaux construit par FAN

1. MAILLA, VIII, p. 50.